

---

*Observatoire national  
de la sécurité  
des établissements scolaires  
et d'enseignement supérieur*

---

*Rapport annuel 2006*

**Sommaire**

3

**Rapport 2006****Introduction**

Missions nouvelles en cohérence avec un savoir faire confirmé

5

**Les outils  
d'observation**

Les accidents dans les établissements d'enseignement (BAOBAC)

7

La base de données sécurité des établissements (ESOPE) :  
principaux résultats

27

**Les dossiers  
2006**

L'accessibilité des établissements d'enseignement

39

L'évacuation et la mise en sécurité des élèves handicapés

47

L'acte de construire dans l'enseignement supérieur  
et la prise en compte du confort d'usage

53

L'évolution de la mise en place des PPMS

59

Risque et sécurité en sciences de la vie et de la Terre  
et en biologie-écologie

67

Le suivi de la conformité et de la maintenance  
des machines outils dans les lycées

75

La spécificité de la filière hippique dans l'enseignement  
professionnel agricole

81

Les accidents en EPS

91

La sécurité des établissements français à l'étranger :  
champ d'observation

95

**Propositions**

99

**Le rapport  
d'activité**

L'activité des instances

101

Les activités extérieures de l'Observatoire

111

**Les annexes**

La base de données ESOPE : tableaux 2005-2006

113

Les contrôles et les vérifications périodiques

145

Le règlement de sécurité contre les risques d'incendie  
et de panique dans les établissements de type R

151

La santé des étudiants - Audition du Dr ROSENBACHER-BERLEMONT

157

Le décret constitutif de l'Observatoire

165

Les membres de l'Observatoire

167

Les membres des commissions

171

La table des sigles

173

## Les accidents en EPS

L'enseignement de l'EPS, par la mise en jeu du corps en mouvement, est normalement générateur de risques et par voie de conséquence, d'éventuels accidents. L'exigence du risque zéro ne peut exister en EPS. La commission "équipements sportifs-accidentalité" a souhaité proposer une affiche présentant aux élèves, de manière pédagogique et ludique, des situations comportant des risques. Elle sera disponible sur le site internet de l'Observatoire et fera l'objet d'une publication lors du premier trimestre 2007.

### Les accidents dans le primaire

Dans l'échantillon de la base d'observation des accidents de l'Observatoire (BAOBAC), 4 708 accidents ont eu lieu en EPS (soit 21% du total). Ce taux augmente au fil de la scolarité, passant de 7% en maternelle à 25% en CM2. Ces accidents, qui concernent les filles dans 50,6% des cas, ont lieu en majorité en fin de matinée et fin d'après-midi, moments privilégiés des cours EPS. Avec 13%, la gymnastique est l'activité la plus accidentogène suivie par la course (11%), ces 2 activités étant parmi les plus pratiquées. Si l'on s'attache aux conséquences des accidents, 9 sur 10 se traduisent par un soin médical ou hospitalier et 7 sur 10 entraînent une interruption de l'activité scolaire dépassant la journée. Plus qu'une gravité réelle, ces chiffres semblent révéler l'attention particulière portée aux accidents des jeunes enfants à l'école. En ce qui concerne la nature des accidents, la moitié sont des traumatismes. En terme de localisation, dans un tiers des cas, elle porte sur la face et les dents et dans 9% sur les doigts.

#### Indice de gravité

Si l'on retient seulement les 246 accidents ayant un indice de gravité correspondant à une absence scolaire égale ou supérieure à une semaine ou une incapacité prolongée à l'activité EPS pendant au moins 4 semaines (soit 6,5% de l'ensemble), 1 sur 5 a donné lieu à une hospitalisation au moins d'une nuit contre 1 sur 30 pour le total des accidents EPS. Les traumatismes des articulations ou des os augmentent pour atteindre 83% des cas et la localisation majeure se déplace vers les bras et avant-bras.

#### Le cas des ballons

Le ballon est mentionné dans 309 dossiers soit 7% du total des accidents. Les circonstances exactes de la blessure ne sont pas toujours indiquées mais dans 2 accidents sur 10, il s'agit du ballon de basket-ball et dans 4 sur 10, le choc cause des lésions aux doigts. Plus du quart de ces accidents entraîne une absence scolaire supérieure à la journée. Relevons qu'à ce niveau de la scolarité, les filles sont majoritaires (52%).

### Les accidents au collège

Dans l'échantillon recueilli par l'Observatoire, 10 253 accidents ont eu lieu en EPS (soit 57% du total). Le taux le plus important est en 6ème avec 27%. A noter également que 17% ont eu lieu en sections sportives scolaires. Ces accidents qui, contrairement au primaire, touchent légèrement plus les garçons (50,5%) que les filles, ont lieu en majorité le matin (57%). Le gymnase est très largement le lieu où surviennent le plus d'accidents en EPS (63%) mais la gymnastique n'est concernée que dans 1 cas sur 5. Les accidents les plus fréquents (41% des dossiers) ont lieu en sports collectifs répartis équitablement entre activités (football...). En terme de gravité, 83% se traduisent par un soin médical ou hospitalier et dans près de la moitié des cas aboutissent à une non reprise de l'activité pour la journée. Dans 2/3 des cas, on relève un traumatisme des articulations ou des os. Les blessures sont localisées 1 fois sur 5 aux chevilles.

#### Indice de gravité

A ce niveau de la scolarité, 519 accidents ont un indice de gravité important (cf primaire) soit 5,3% de l'ensemble. Ces accidents touchent nettement plus les garçons (54%) que les filles. 19% d'entre-eux ont donné lieu à une hospitalisation d'au moins une nuit contre 2,3% pour le total des accidents EPS. Ils ont entraîné dans 9 cas sur 10 des traumatismes des os ou des articulations et une lésion aux chevilles dans 24% des dossiers.

#### Le cas des ballons

Comme dans le primaire, le ballon est mentionné dans 10% des accidents (1 011 dossiers) et dans 21% des cas, il s'agit du ballon de basket-ball. Plus de 26% de ces accidents entraînent une absence scolaire supérieure à la journée. Les filles sont encore plus majoritaires (54%). Les blessures aux doigts sont toujours très fréquentes (5 cas sur 10) avec une majorité de filles (57% des cas).

### Les accidents au lycée

Dans l'échantillon recueilli par l'Observatoire, 7 490 accidents ont eu lieu en EPS (soit 57% du total du lycée). Le taux le plus important est en BEP 1ère année où sont survenus 17% des accidents. Ces derniers concernent 56% des garçons et 44% des filles et arrivent en majorité le matin et dans le gymnase (70%). 6 sur 10 surviennent en sports collectifs et 1 sur 10 seulement en gymnastique. Si l'on s'attache à la nature des accidents, les traumatismes des articulations ou des os ainsi que les contusions sont largement majoritaires (7 accidents sur 10). Un acci-

dent en EPS sur 4 au niveau du lycée est localisé au niveau des chevilles et 1 sur 5 au niveau des doigts.

### **Indices de gravité**

395 accidents en EPS ont un indice de gravité important (cf primaire) soit 5,7% de l'ensemble, un taux comparable au collège et supérieur au primaire. Ces accidents touchent encore plus fortement les garçons (61%) que les filles.

En terme de conséquences, 1 sur 10 donne lieu à une hospitalisation d'au moins une nuit (1 sur 100 pour l'ensemble des accidents). Dans un tiers des cas, la localisation se porte sur les chevilles. Peu de circonstances matérielles sont relevées dans les dossiers : dans 64 %, il n'y en a aucune, dans 16% des cas, il s'agit du ballon ou d'une balle et dans 3,5% des cas d'équipements et matériels sportifs.

### **Le cas des ballons**

Le ballon est cité dans 1 302 dossiers soit 17% du total des accidents, un taux beaucoup plus important qu'au collège ou qu'en primaire. Dans la moitié des cas, les blessures sont localisées aux doigts (les filles étant concernées dans presque 2 cas sur 3). Le ballon le plus cité est celui du volley-ball dans 28% des cas.

## **Les accidents en EPS dans les établissements agricoles**

L'échantillon recueilli par l'Observatoire dans les établissements agricoles au cours de l'année 2005/2006 montre que 1 946 accidents ont eu lieu en EPS (soit 48% du total des accidents). Ils touchent plus les garçons (53%) que les filles. Evoqué dans la moitié des dossiers (un taux inférieur à celui du secondaire éducation nationale), le gymnase est le lieu où surviennent le plus d'accidents en EPS devant le stade et le plateau EPS. En ce qui concerne l'activité, les sports collectifs répartis équitablement entre disciplines sont mentionnés dans plus des deux tiers des cas. En terme de gravité, 87% se traduisent par un soin médical ou hospitalier et dans 45% des cas aboutissent à une non reprise de l'activité pour la journée. Dans 65% des cas, les élèves souffrent d'un traumatisme des articulations ou des os. Les blessures sont localisées dans 22% de cas sur les chevilles et dans 18% aux doigts.

### **Les accidents graves**

92 accidents peuvent être considérés comme graves soit 5 % de l'ensemble des dossiers, un nombre légèrement plus faible que celui relevé dans le secondaire

"éducation nationale". Autre différence, ces accidents touchent très majoritairement les filles (55%). Si l'on s'attache à ces 51 dossiers, les blessures sont à 90% des traumatismes des os ou des articulations et sont principalement localisées au niveau du genou (1 accident sur 4). Si l'on prend l'ensemble des dossiers des accidents graves, 8% donnent lieu à une hospitalisation d'au moins une nuit. Dans 40% des cas, la localisation se porte sur les chevilles et sur les genoux, à répartition égale.

### **Le cas des ballons**

Le ballon est mentionné dans 293 dossiers soit 15% du total des accidents. Dans 6 cas sur 10, les dossiers d'accidents concernent des filles, un taux plus important que dans les autres échantillons. Dans deux tiers des cas, ils ont eu lieu au gymnase. Dans la moitié des déclarations, les blessures sont localisées aux doigts. Comme dans les lycées de l'éducation nationale, le ballon le plus cité est celui du volley-ball (28%).

## **Les accidents sur SAE**

Dans le second degré (collège et lycée de l'éducation nationale), les déclarations d'accidents survenant sur une structure artificielle d'escalade (SAE) représentent 0,4% des accidents soit 70 dossiers. Ils concernent majoritairement les garçons (57%) et dans 2 dossiers sur 10 surviennent en classe de 1ère. Si l'on définit "l'incident de gravité" comme ci-dessus, les dossiers en comptent 7,5%, soit un taux légèrement supérieur aux autres activités mais il faut noter que seulement 4,3% des accidents sur SAE ont donné lieu à une hospitalisation d'au moins une nuit. Sans surprise, les blessures concernent dans 19% des cas, les chevilles. La commission va approfondir cette question en 2007 pour répondre aux nombreuses attentes des utilisateurs sensibilisés par cette discipline.

## **Les accidents en gymnastique**

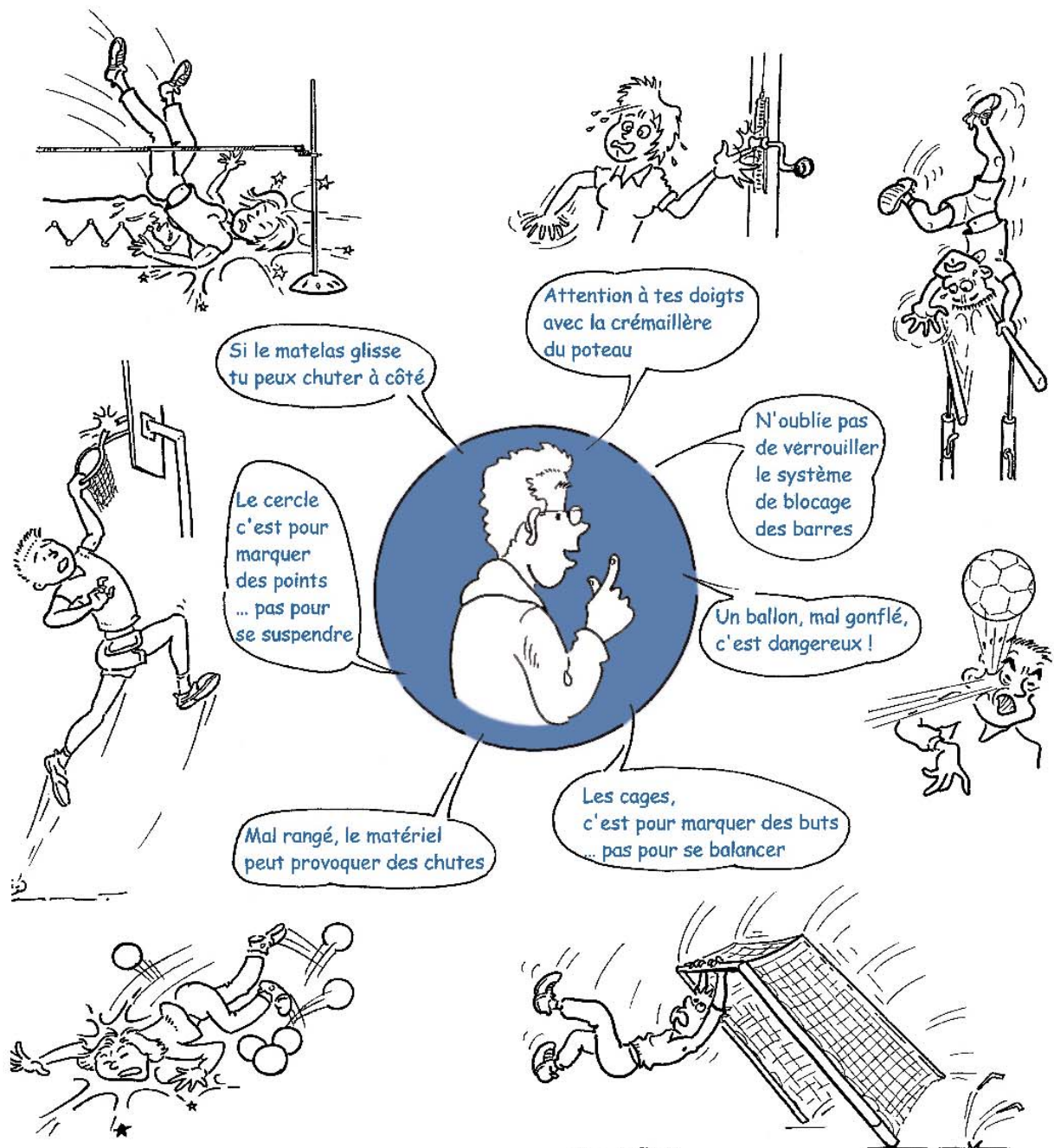
Dans le second degré (collège et lycée), 15% des accidents soit 2 580 dossiers ont lieu en gymnastique (en majorité dans les collèges où ils représentent un quart des accidents de 6ème). Notons que ce taux important ne cesse de diminuer au fil de la scolarité (25% de ces accidents ont lieu en 6e et 5% en terminale). Les filles sont majoritaires (57%) et l'indice de gravité équivalent aux autres disciplines (5,6%). Dans 19% des cas, les chevilles sont concernées mais aussi le cou (13%) et le tronc (12%). Le matériel est concerné dans 15% des cas ce qui est un taux important.

### **Proposition**

**Clarifier les conditions matérielles de la sécurité d'utilisation des Structures Artificielles d'Escalade (équipements de protection individuelle, solidité de la structure, tapis,...).**


 Observatoire national  
 de la **SÉCURITÉ**  
 des établissements scolaires  
 et d'enseignement supérieur  
<http://ons.education.gouv.fr>

# En E.P.S., ... la SÉCURITÉ, ça s'apprend !



Dessin : S. Chabrol